www.pagesdegauche.ch

PAGES DE GAUCHE

Périodique indépendant d'opinions socialistes

N° 164
Été 2017

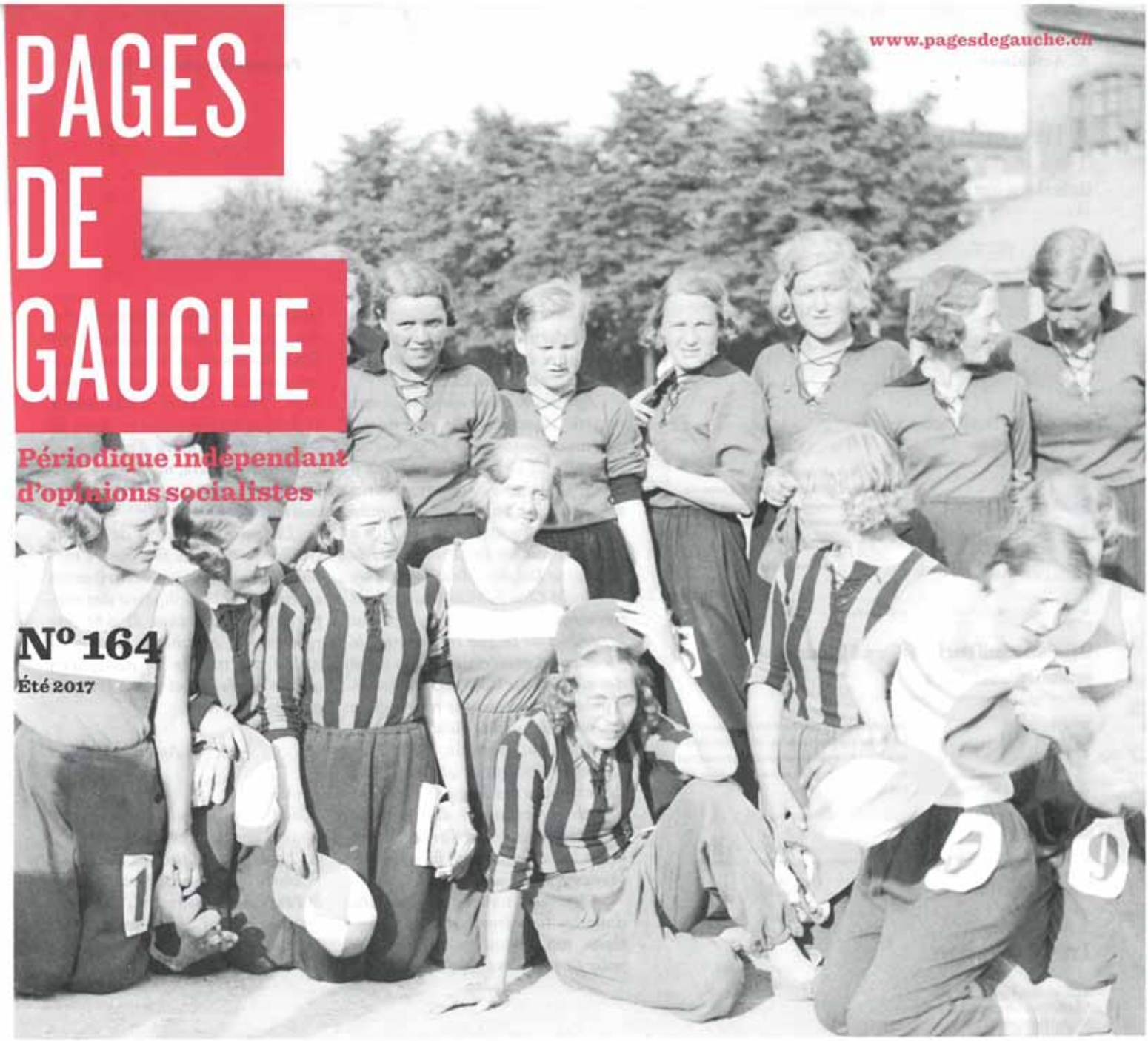

Page 4 **Grand entretien**

Le paquet «Prévoyance vieillesse 2020» en débat.

Page 7 **Énergie**

Après l'adoption de la stratégie énergétique 2050 le 21 mai dernier, comment continuer le combat?

Page 22 **Cinéma**

Avec *L'ordre divin*, la réalisatrice Petra Volpe revient sur les luttes pour le droit de vote des femmes en Suisse.

Page 23 **Livres**

Nos conseils de lectures pour l'été!

Le dossier

Le réveil des coopératives

Parmi les trois grandes formes d'organisation du mouvement ouvrier, aux côtés des syndicats et des partis, on oublie souvent la troisième: les coopératives. Et pourtant elles ont été déterminantes pour l'affirmation de l'existence d'un monde ouvrier et pour le renforcement des positions dans de nombreuses régions du monde. Nous revenons dans ce dossier sur leur histoire mouvementée, et sur les perspectives actuelles qui s'ouvrent pour les coopératives. **Page 8**

Pages de gauche N° 164 Été 2017

Le réveil des coopératives

L'été est propice aux rêveries et Pages de gauche *a l'ambition, souvent, d'y contribuer. Toutefois, pour ce dossier, il n'en est point question, car nous allons parler de solutions différentes, d'alternatives efficaces et d'engagement en commun. Les coopératives ont cela d'intéressant qu'elles existent depuis longtemps, que leur petite histoire recoupe souvent la grande. Leur existence est agitée, la forme prise par le mouvement coopératif multiple, mais si quelque chose les réunit, c'est certainement un principe ou une ambition émancipatrice.*

Pour rendre compte de toutes ces dimensions, Pages de gauche *a investi le champ d'étude des coopératives, entre définition des types de coopérative (de travail, d'habitation, de consommation, etc.), histoire et enjeux contemporains. Le dialogue entre coopératives et mouvement ouvrier semble s'être rompu à un moment donné. Si, par exemple, la plupart des Maisons du peuple sont des coopératives, leur évolution et l'utilisation de méthodes coopératives sont parfois tombées en désuétude.*

À l'inverse, on assiste en Suisse à une montée en puissance des coopératives d'habitation, phénomène lié à l'urbanisation. Si Zurich est traditionnellement un canton favorable à ce type de coopératives, d'autres cantons, notamment romands, mettent en œuvre depuis peu des politiques publiques nouvelles en leur faveur afin d'améliorer l'accès au logement. On sait en effet que les coopératives d'habitation offrent des logements de meilleure qualité et meilleur marché que le marché libre.

La ligne directrice de ce dossier consiste à dire que le potentiel de transformation sociale des coopératives est loin d'être négligeable. Au travers du temps et des régions, le mouvement coopératif a pris part à des luttes sociales, tout en représentant le résultat de ces luttes, une alternative au mode de gestion capitaliste. C'est cette double dimension, qui est peut-être parfois une tension entre être et devenir, qui rend le mouvement coopératif particulièrement intéressant.

Une histoire du mouvement coopératif

Au XVIIIe siècle déjà, des coopérations ont spontanément surgi entre de petit·e·s agricultrices·eurs ou au sein de cercles ouvriers, en réaction aux privilèges des riches et des patron·ne·s ou aux taux usuraires des banques.

DOSSIER Avec le développement industriel, quelques esprits critiques envers les méfaits sociaux de la société capitaliste, tels qu'Owen, Fourier ou Saint-Simon, ont analysé les premières expériences coopératives et en ont précisé les contours communs, soit: l'association volontaire, la démocratie dans le fonctionnement, l'esprit de service et non de profit.

Dès la deuxième partie du XIXe siècle, à partir du nord de la France et de la Belgique, les expériences coopératives essaimeront partout en Europe (et au Nouveau Monde). Parallèlement, avec Proudhon, Marx et Engels, la définition, la politisation et la radicalisation de la classe ouvrière se développent. Les utopies sociales – et le socialisme – s'expriment dans l'élan coopératif ouvrier, la conscience syndicale et l'action politique. Le mouvement de la coopération socialiste, et ses corollaires que seront Bourse du travail (bureaux de placement gérés par les syndicats) et Maison du peuple, est donc lancé. À partir de 1860, des coopératives ouvrières englobent tous les secteurs.

Dès le XXe siècle, on assiste à une fragmentation, une sectorisation ou une spécialisation progressive. On distingue dès lors les coopératives agricoles, les coopératives de distribution et de consommation (par exemple: Coop, Migros), les coopératives bancaires (par exemple: la banque Coop, Raiffeisen) et d'assurance (par exemple: les mutuelles, Mobilière), les coopératives de production et de construction (par exemple la CIEL ou la COFAL, à Lausanne), les coopératives d'habitation, et enfin celles d'animation culturelle (par exemple l'Espace noir à Saint-Imier ou la Maison du peuple de Renens, voire page 15).

Depuis les années 1970-1980, on voit l'émergence de nouvelles formes transversales de coopératives, à l'image des coopératives bio/équitables, régionales (circuits courts) de production, de distribution et consommation. Parallèlement, les coopératives agricoles et de production et de distribution s'étendent en Afrique et en Amérique du Sud.

Quelle signification politique?

L'essor du mouvement coopératif s'inscrit en réaction au capitalisme, mais continue de s'inscrire dans une logique «marchande» (les biens et services produits par les coopératives sont proposés sur le marché, en principe libre). Il propose malgré tout une autre façon de concevoir l'économie, par une dimension politique et éthique, une dimension démocratique (un homme/une femme, une voix), une sortie de la logique spéculative (les parts de la coopérative ne peuvent être revendues avec plus-value, les bénéfices sont réinvestis ou redistribués entre les coopératrices·eurs), une intervention dans la gestion des capitaux, et une insertion temporelle de tous les acteurs (coproductrices·eurs, consommatrices·eurs - client·e·s) dans la durée (la relation perdure, n'est pas limitée au moment de l'échange).

La coopération socialiste a donc plusieurs rôles. En plus de celui, originel, de transformation politique et d'émancipation sociale, qui se manifestera par la création des Maisons du peuple, on peut citer celui de résistance et de protection (se regrouper pour mieux se défendre et se soutenir) qui se manifestera par la création de Bourses du travail. La coopération a en outre un rôle régulateur de l'économie de marché (les coopératives d'habitation en sont un exemple criant). Les nouveaux types de coopératives qui ont récemment vu le jour favorisent les circuits courts et les échanges de proximité, se structurent dans la transversalité (coopératives d'activité et d'emploi) et font le choix de la re-territorialisation afin de favoriser la mutualisation (commerçant·e·s et artisan·e·s).

Certain·e·s penseuses·eurs socialistes de la fin du XIXe siècle concevaient la coopération comme moyen de rompre «en douceur» avec le capitalisme. C'est toujours le cas. Le mouvement coopératif soustrait des pans entiers de la production à la logique spéculative. Il doit redevenir l'outil de l'économie solidaire après avoir été celui du mouvement ouvrier. Il faut se la réapproprier, comme outil non seulement économique, mais aussi social, culturel et citoyen.

Anne Holenweg

La transformation sociale grâce aux coopératives

Après un premier ouvrage consacré aux coopératives paru en 2015, Benoît Borrits vient de publier, avec Aurélien Singer, un nouveau livre sur le même sujet, Travailler autrement, les coopératives. *Nous nous sommes entretenus avec lui sur le passé et l'avenir du mouvement coopératif.*

DOSSIER ***Comment expliquer l'oubli des coopératives dans l'histoire du mouvement ouvrier ?***

Alors que celles-ci sont très importantes au XIXe siècle – il ne faut pas oublier que les coopératives de travail sont nées en France –, qu'elles sont admises au sein de la Première Internationale (AIT) dès sa fondation en 1864, et qu'elles servent d'outils concrets de gestion de la production durant la Commune de Paris en 1871, on observe un tournant brutal lors du Congrès ouvrier de Marseille de 1879. À cette occasion, Jules Guesde et les guesdistes rompent avec les coopératives en mettant l'accent exclusivement sur la prise du pouvoir et sur la nationalisation de la production. Si Jean Jaurès est plus modéré sur cette question, il se fait surtout l'avocat du modèle anglais des coopératives de consommation.

À partir de ce moment-là, le mouvement ouvrier français commence à se désintéresser de la question des coopératives de travail. Il faut aussi ajouter qu'une partie du mouvement des associations ouvrières de production est relativement conservatrice : il est très lié au christianisme social et cherche à résoudre l'antagonisme entre capital et travail. En 1914, de nombreuses coopératives participeront à l'effort de guerre, et, en 1940, le dirigeant du mouvement des SCOP (sociétés coopératives de production), Raymond Froideval, verse dans la collaboration. Fort heureusement, il n'emportera pas le mouvement sur cette pente car une majorité de coopérateurs participeront à la Résistance.

Ce n'est qu'après la guerre qu'on assiste à un renouvellement avec l'arrivée dans le mouvement des Communautés de travail, inspirées par des chrétien·ne·s de gauche et des militant·e·s d'extrême gauche. Dans les années 1970 et 1980, reprise des relations avec les syndicats, on voit même apparaître des SCOP « de lutte », comme chez Manufrance ou chez les anciens LIP. Aujourd'hui, le mouvement des SCOP est très pluraliste.

Quelle est la place des coopératives au sein du mouvement ouvrier ?

Il y a deux traditions. On trouve les guesdistes d'une part, qui considèrent que le parti doit diriger l'ensemble du mouvement, syndicats et coopératives compris, et que les trois éléments doivent être étroitement coordonnés. De l'autre il y a Jaurès, qui considérait qu'il s'agissait de trois pieds indépendants. Cette seconde tradition a été la plus importante en France, ce qui explique les liens assez lâches entre les organisations partisanes et syndicales et les coopératives, contrairement à d'autres pays européens.

Il faut aussi mentionner les coopératives de consommation, inspirées par Charles Gide et l'école de Nîmes, et qui se rassemblent en 1912, avec la Bourse des coopératives socialistes, dans la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC). Elles auront une certaine importance dans la première moitié du XXe siècle, en garantissant à la classe ouvrière l'accès à des produits bon marché et de meilleure qualité.

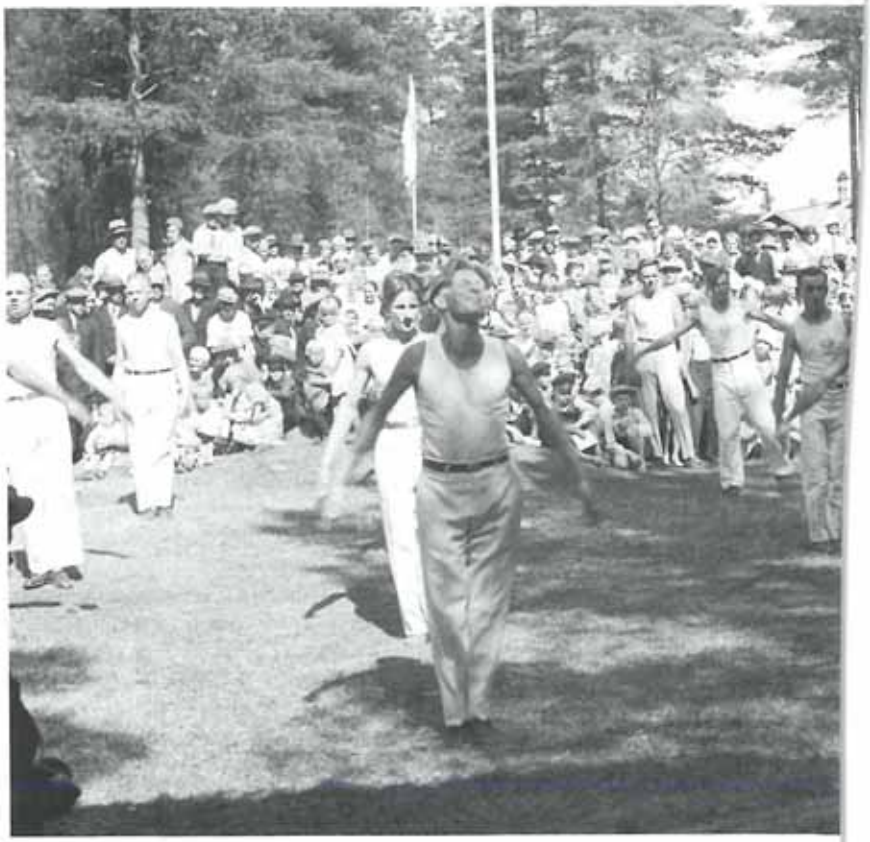

Comment expliquer les échecs historiques des coopératives ?

Il faut à mon sens distinguer deux périodes. Monter une coopérative a toujours été difficile car les salarié·e·s n'ont pas de capitaux, par définition. Ce problème lancinant du financement constitue l'argument principal contre les coopératives au XIXe siècle. Il sera notamment utilisé par l'AIT, qui place la prise du pouvoir en tête de ses priorités.

On observe ensuite un renouveau à partir de 1945. Le niveau d'éducation des salarié·e·s est incomparablement plus élevé qu'auparavant, et ils et elles sont devenu·e·s capables de gérer efficacement les entreprises reprises ou les coopératives créées. Il existe également des outils de financement destinés aux coopératives qui sont plus efficaces. Dans cette période, on peut aussi mentionner l'exemple de Mondragón, créé au Pays basque, et qui est depuis devenue une immense multinationale mais qui fonctionne toujours selon un principe coopératif : c'est tout de même une exception par sa taille et sa longévité (voir notre article page 18).

Aujourd'hui, les SCOP ont de meilleurs résultats que les entreprises conventionnelles en termes de résilience face aux crises et de développement de leurs activités. Elles ont en moyenne une durée de vie plus longue que ces dernières. On l'a vu également en Argentine, où les reprises d'entreprises en faillite sous des formes coopératives se sont avérées durables : ce mouvement progresse régulièrement.

Comment les différentes forces de gauche se positionnent-elles face aux coopératives ?

La gauche a souvent une attitude sympathique à leur égard, alors qu'il faut aller au-delà : les coopératives sont de véritables objets politiques de transformation sociale dont on aurait tort de minimiser l'importance.

Je dois ajouter que nous avons assisté à une inflexion désastreuse ces cinq dernières années en France. Le mandat de François Hollande a à cet égard constitué un recul très grave, et a fait resurgir une idée puissante dans l'imaginaire du PS français : ses dirigeant·e·s ne pensent pas que les travailleuses·eurs puissent prendre le contrôle de leurs propres entreprises. Quant à la gauche radicale, elle est plus keynésienne que portée sur la transformation sociale et le dépassement des sociétés de capitaux.

Du côté des syndicats enfin, les positions sont variables. La CGT a connu une évolution importante sur la question. Ce sont souvent les sections syndicales CGT d'entreprises qui sont à l'origine des projets de reprise et la confédération a alors tendance à accompagner les salarié·e·s dans cette démarche. Si la CFDT représentait l'autogestion dans les années 1970, elle a aujourd'hui évolué vers une position hostile, comme en témoigne la radiation d'une de ses sections, qui avait promu la transformation en SCOP de l'entreprise Seafrance, mise en liquidation judiciaire en 2011.

Quel avenir s'annonce pour les coopératives ?

Je suis optimiste. L'objectif fixé par la Confédération générale des SCOP d'atteindre 70'000 salarié·e·s dans quatre ans est certes ambitieux, mais pas irréaliste. Nous pourrions aussi avoir des surprises ces prochaines années, comme en Argentine où le mouvement a soudain pris une ampleur incroyable. Les SCOP pourraient très rapidement devenir un objet politique central, et c'est évidemment ce que je souhaite.

Propos recueillis par
Antoine Chollet

Petit glossaire des coopératives

Alliance coopérative internationale : Fondée en 1895, elle regroupe les principales coopératives et a publié une « Déclaration sur l'identité coopérative internationale », qui liste les caractéristiques des coopératives.

Banques coopératives : Banque dont les déposant·e·s et les emprunteuses·eurs sont sociétaires.

Coopérative : Entreprise dans laquelle chaque sociétaire dispose d'une voix quelle que soit sa participation au capital. La rémunération du capital est limitée et le bénéfice sert à constituer des réserves impartageables.

Coopérative agricole : Coopérative créée par des agricultrices·eurs indépendant·e·s afin d'assurer en commun l'utilisation d'outils, la transformation et la commercialisation de leurs produits, ainsi que l'approvisionnement (engrais, semences).

Coopératives d'utilisatrices·eurs : Aussi appelées coopératives de consommation ou d'usagères·ers, les utilisatrices·eurs de biens ou de service y prennent les décisions. C'est la forme la plus répandue de coopérative.

Coopérative de travailleuses·eurs : C'est une société dont les salarié·e·s détiennent une part majoritaire du capital. En France, on appelle cela une SCOP (Société coopérative et participative).

Économie sociale et solidaire : Ensemble des activités des organisations privées qui adhèrent à certains principes, comme la recherche d'une utilité collective, l'absence de profits, la gestion démocratique, une forme de réciprocité dans les échanges, etc.

Société mutuelle : Société reposant sur la mise en commun des moyens de chacun·e pour faire face à un aléa. Elle intervient par des prestations financières (indemnisations, prêts, etc.) mais ne vise pas le profit. AC

Histoire et actualité des coopératives d'habitation en Suisse alémanique

Le mouvement coopératif connaît un intérêt croissant. Dans de nombreuses villes et communes de Suisse alémanique et romande, des initiatives politiques voient le jour et tentent de lutter contre la pénurie de logements, les loyers élevés et le cloisonnement social et fonctionnel au moyen de recettes qui ont fait leurs preuves – à savoir par la promotion de la construction de logements d'utilité publique. D'un autre côté, les coopératives traditionnelles, de même que celles fondées dans le prolongement des mouvements soixante-huitard et des années 1980, développent en coopération entre elles des nouveaux projets et de nouvelles méthodes de travail qui visent à mieux tenir compte de l'exigence de durabilité, dans sa globalité.

DOSSIER Les nombreuses distinctions qu'a obtenu le projet *Hunzikerareal* de la coopérative d'habitation «*mehr als wohnen*» constituent pour l'instant le reflet le plus visible de l'essor rapide et important pris par le mouvement des coopératives d'habitations en ville de Zurich ces dix dernières années. Ce projet a été récompensé par le *World Habitat Award* pour l'hémisphère nord, par le *UN-Habitat* et la *Building and Social Housing Foundation,* ainsi que par le prix suisse de l'éthique de la HEIG-VD à Yverdon.

Le projet *Zwicky-Areal* de la coopérative de construction et d'habitation *Kraftwerk 1* a obtenu le prix « Regards 17 » de la SIA (Société des ingénieurs et architectes) récompensant la durabilité dans le cadre de vie, et le prix d'architecture du canton. La reconstruction du dépôt de tram «*Kalkbreite*» par la coopérative de construction du même nom a obtenu à la fois le prix cantonal et la distinction de la ville pour des constructions de qualité.

Dans l'ensemble, il s'agit de projets qui visent à la fois des objectifs ambitieux en matière d'innovation sociale et de qualité architecturale – et qui les remplissent –, et qui proposent des solutions éprouvées et convaincantes en termes d'espace, de société, de technologies et d'environnement.

De même, d'autres projets de nouvelles constructions et de rénovations menés par des coopératives de constructions plus traditionnelles, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ont obtenu des distinctions de la ville et du canton en raison de leur qualité convaincante – proportionnellement, beaucoup plus que pour les projets portés par des maîtres d'ouvrage orientés vers le profit.

Une nouvelle dynamique

Les raisons de cette dynamique retrouvée des coopératives de construction et d'habitation tiennent à la fois de deux axes de développement et des conditions-cadres favorables.

D'une part, après les événements de 1968, quelques groupes organisés en coopératives y ont trouvé la manière de concrétiser la recherche de formes d'habitations communautaires et autogérées, ont acheté des maisons dans des villes (Bâle, Zurich, Berne) et les ont soustraites à la spéculation. La fondation de *Wogeno's*, organisation faîtière des associations de maisons autogérées, s'est révélée encore plus efficace et montre un potentiel de croissance plus important (Zurich, Argovie, Berne, COLO Bienne, GESEWO Winterthur, Lucerne, Soleure, Olten, Sursee, Gewo Züri Ost, coDHA Genève et même Munich). Les mouvements de jeunesse des années 1980 – qui voulaient tout, et tout de suite ! – ont donné une nouvelle impulsion à ce mouvement. Beaucoup de nouvelles coopératives ont surgi de ce mouvement organisé à l'échelle européenne qui réclamait des espaces culturels autogérés, comme *Bärenfelserstrasse* à Bâle, CIGUE à Genève, *Karthago* et *Kraftwerk 1* à Zurich. Ils ont permis de mettre pratiquement en application des formes utopiques d'habitat et de vivre-ensemble dans des friches industrielles et des maisons occupées, et également de les décrire sur le plan théorique.

D'autre part, les coopératives de construction traditionnelles, qui s'étaient un peu endormies avec les années et qui doivent faire face à un important parc de logements nécessitant des travaux de rénovation et à un déclin de l'engagement de ses membres, se sont remises en mouvement.

Le centenaire du mouvement d'habitat d'utilité publique en 2007 en ville de Zurich a été l'occasion de se rencontrer et de réaliser un projet porteur d'avenir. Une cinquantaine de coopératives a fondé «*mehr als wohnen*» (« plus qu'habiter »). Du même coup, ce projet a donné naissance à des coopérations semblables dans d'autres villes et régions : la Suisse orientale, Lucerne, Bâle, Berne, Bienne, Neuchâtel, Lausanne ou Genève, où plusieurs centaines d'appartements sont en cours de réalisation dans le cadre de projets importants et ambitieux.

Une longue histoire

Les premières coopératives d'habitation sont issues des mauvaises conditions d'habitation après 1860, et particulièrement dès 1890 et jusqu'à la Première guerre mondiale dans les villes de Bâle, Berne, Bienne, Zurich, Winterthur et Saint-Gall. Dès 1910 sont apparues les coopératives de cheminots, soutenues par la régie fédérale. En raison de l'importante pénurie de logements après 1918, de nombreuses villes, cantons, et la Confédération ont commencé à mener une politique active de promotion de la construction de logements, ce qui a provoqué un premier boom des coopératives d'habitation. La

seconde vague de constitution et de construction est survenue pendant et après la Seconde guerre mondiale et jusque dans les années 1960.

Les figures de proue du mouvement coopératif comme Dora Staudinger, présidente de ABZ, qui est actuellement la plus grande coopérative d'habitation de Suisse, le formulait clairement: « Les gens ne pourront pas être libres dans leur travail et dans leur vie sociale en général, aussi longtemps qu'ils n'auront pas libéré la terre et n'en auront pas fait un bien commun pour toutes et tous » (1918). Il ne s'agissait pas d'avoir des « beaux logements », mais ces personnes voulaient, par l'entraide collective, fonder des alternatives concrètes à la société et construire un monde nouveau et meilleur.

Vue du quartier Huzikerareal, Coopérative de construction mehr als wohnen (Photo U. Meisser)

Les « principes 1924 »

Là où la pénurie de logement était particulièrement importante, elle n'a pas été résorbée uniquement par des programmes de construction communaux, parce que cela n'était pas finançable. À Zurich, les libéraux et les socialistes au conseil municipal se sont mis d'accord sur les « principes 1924 » qui sont toujours en vigueur aujourd'hui et sont appliqués aux projets actuels. Sur cette base, la ville attribue, sous forme de droits de superficie, des terrains constructibles à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Elle garantit les hypothèques de la caisse de pension communale jusqu'à un maximum de 94 % des dépenses d'investissement et elle libère 1 % du capital social. Elle a en contrepartie droit à un siège au sein du comité de la coopérative et elle contrôle la tenue des loyers fondés sur les coûts de même que la tenue des comptes. Ainsi, une coopérative peut débuter avec 5 % de capital propre.

Ces principes du soutien à la construction de logements d'utilité publique ont été appliqués avec succès grâce à une politique foncière active dans la « Zurich rouge », depuis 1928, sous l'impulsion du maire Klöti. Jusqu'en 2011, le taux de logements d'utilité publique avait augmenté à 25 % et c'est à une majorité de 76 % que l'objectif d'atteindre un taux de 33 % d'ici 2050 a été inscrit dans la constitution communale.

Miser sur la coopération

Des propositions politiques similaires visant un engagement renforcé des communes dans la politique foncière ou l'adoption de taux contraignants sont de temps à autre soumises en votation et ont souvent du succès dans les urnes (Dübendorf, Winterthur, Lucerne, Freienbach, Berne...). À l'échelle suisse, le taux de logements coopératifs est aujourd'hui à peine de 5 % (160'000 logements) et tend à décroître en raison de l'augmentation des constructions de logements en propriété. L'objectif de l'initiative de l'ASLOCA d'inscrire un taux de 10 % dans la Constitution fédérale pourrait aider à renverser la tendance, mais est refusé par le Conseil fédéral. Il semble avoir perdu de vue la bonne tradition suisse des coopératives et n'est pas convaincu de leur utilité comme troisième voie entre le logement locatif et la propriété individuelle.

D'un autre côté, le mouvement coopératif a de plus en plus de résonance au niveau international. Elinor Ostrom a obtenu en 2007 le Prix Nobel d'économie pour son travail consacré aux problèmes de l'action collective dans des situations de ressources naturelles limitées qui sont utilisées en commun. Pour gérer de manière appropriée et durable les ressources locales en matière de logement, il est souvent indiqué de miser sur la coopération locale des personnes concernées, plutôt que sur le contrôle étatique et les privatisations. Depuis 2016, l'idée des coopératives ainsi que la pratique de ce mouvement figure, sur proposition de l'Allemagne, sur la liste de l'héritage immatériel de l'UNESCO. C'est pour ces raisons que le Parti socialiste suisse promeut plus de coopératives dans son programme de 2010 et dans sa prise de position de 2016 sur la démocratie économique. Elles s'orientent en effet sur le principe « une personne, une voix » et se fondent sur les valeurs de justice, liberté, solidarité et durabilité.

Ueli Keller
Architecte indépendant
Wohnbaugenossenschaften Schweiz, Coopérative « mehr als wohnen »

La Suisse romande à la traîne

On peut se demander pourquoi il y a si peu de coopératives d'habitation dans le canton de Vaud, alors que le canton de Zurich fait figure de pionnier suisse en la matière. Les politiques publiques ne sont pas étrangères à ce phénomène, mais la tradition historique y est sans doute aussi pour quelque chose.

DOSSIER On peut discerner plusieurs époques de fondation des coopératives d'habitation dans le Canton de Vaud. Schématiquement, les périodes fastes sont le début du XXe siècle, les décennies d'après-guerre et le début des années 2000.

Dans les années 1920, les coopératives fondées sont souvent des coopératives ouvrières ou des coopératives de charité. L'objectif de ce type de coopératives est de mettre à disposition du logement de qualité à prix abordable. Durant l'après-guerre, de nouvelles coopératives sont créées, et surtout par les constructrices·eurs elles·eux-mêmes qui mettront ensuite ces biens à disposition du plus grand nombre. Dernièrement, les coopératives créées poursuivent des objectifs apparemment plus variés, notamment en termes de participation (définition du projet architectural, mode de vie collectif et participatif).

Il faut donc s'entendre sur une définition. Une coopérative est une personne morale, donc une forme juridique de société, inscrite au Registre du commerce. Elle « poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, des intérêts économiques déterminés de ses membres » (article 828 du Code des obligations). Ce n'est donc pas une société sans but lucratif (elle vise même à faire du profit, du moins à engranger des revenus), mais ce profit doit être redistribué aux membres, lesquels ne peuvent pas librement acheter et vendre leurs parts avec plus-value (comme pour une société cotée en Bourse). Cela étant, cette définition est suffisamment large pour que la notion de coopérative recouvre un très large spectre de sociétés, avec toutes les nuances possibles notamment en termes de participation des membres. En outre, si les coopératives de logement tendent en général à favoriser l'accès à l'habitat, d'autres coopératives sont plutôt des regroupements des productrices·eurs qui collectivisent certaines charges (typiquement dans l'agriculture ou dans la banque) sans que la question de l'accessibilité des produits soit prioritaire.

Soutien des pouvoirs publics

Face à la diversité des coopératives, un enjeu politique est celui du soutien des pouvoirs publics. L'étude récemment réalisée dans le canton de Vaud dans le domaine du logement indique que l'État commence à se demander comment favoriser le logement coopératif, qui montre de bons résultats en termes d'accessibilité. Actuellement, le soutien au logement coopératif se fait par le biais des communes, dont certaines mettent des terrains à disposition. Ce type de politique est cependant loin d'être généralisé et les coopératives suscitent encore la méfiance de nombre de collectivités publiques. Contrairement à d'autres cantons, comme Zurich, Genève ou Neuchâtel, l'État de Vaud s'implique très peu directement. Genève, par exemple, connaît des mécanismes de « prêts-relais » (pour financer les premières études lors du lancement des projets), et certains cantons acceptent de prendre des participations financières dans ces coopératives (mettant ainsi des fonds propres à disposition), sans beaucoup de contrepartie (notamment parce que l'État coopérateur ne dispose que d'une seule voix à l'assemblée, à l'instar des autres membres, le droit de vote étant indépendant de la participation financière). La définition de modes de soutien public aux coopératives ces prochaines années permettra de belles discussions, si l'on veut que l'État dépasse son rôle traditionnel de simple facilitateur entre les actrices·eurs privé·e·s.

Arnaud Thièry

La situation vaudoise

Une récente étude réalisée par le Service des communes et du logement du canton de Vaud et le laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL dresse pour la première fois un panorama un peu complet des coopératives de logement dans le canton de Vaud. On y découvre un certain nombre de chiffres intéressants et aussi quelques pistes de réflexion politique.

Ainsi, ce sont 4,4 % des logements en location qui sont détenus dans le canton de Vaud par des coopératives (contre 11,6 % dans le canton de Zurich et 1,9 % dans le canton de Genève). Plus du tiers de ces logements se concentrent dans le district de Lausanne. Le logement coopératif est un phénomène essentiellement urbain, ce qui se vérifie dans les autres cantons. Un autre élément très intéressant est que près de la moitié (48 %) de ces logements est détenue par les quatre plus grandes coopératives vaudoises (sur 139 coopératives d'habitation recensées au registre du commerce). En moyenne, le prix des logements coopératifs (montant du loyer par m² et par an) est de 19 % inférieur au prix pratiqué sur le marché libre, et ce sans aucune subvention publique. AT

Fumez la Syndicale !

«Demandez la cigarette La Syndicale», pouvait-on lire dans la presse militante au début du siècle dernier. Suite à la répression de leur syndicat dans la fabrique Vautier Frères, les ouvrières licenciées avaient en effet fondé une coopérative de production de cigarettes.

DOSSIER «Nos vaillantes camarades d'Yverdon sont toujours sans travail. [...] Les Frères Vautier veulent les affamer». Comme le constate dans les colonnes de *L'Exploitée* Margarethe Hardegger-Faas, alors première secrétaire ouvrière de l'Union syndicale suisse (USS), les conséquences d'une mobilisation syndicale peuvent être sévères pour celles et ceux qui s'y mobilisent activement. Dans un contexte de forte répression du mouvement ouvrier où l'armée peut être envoyée pour garantir la «liberté de travail», elle continue en affirmant qu'il n'y a, pour les ouvrières désormais placées sur liste noire, «plus qu'un seul espoir: la production coopérative. Les premières démarches sont entreprises et bientôt nous ferons à nos camarades et amies des propositions sérieuses pour les délivrer à jamais de tout patronat».

C'est là l'origine d'une expérience de production coopérative originale qui se met en place à Yverdon en 1908: lancée grâce à des fonds récoltés par le biais d'un appel à souscription dans le journal syndicaliste révolutionnaire *La voix du peuple* et occupant une quinzaine d'ouvrières, l'atelier libre «La Syndicale» fonctionnera plusieurs années, et pourra même proposer à ses membres quelques jours de congés payés! Elle présente également la particularité d'être une coopérative entièrement féminine, ce qui n'est pas sans lien avec le rôle moteur qu'y joua Margarethe Hardegger-Faas, qui sera d'ailleurs bientôt exclue de l'USS en raison de sa proximité avec le syndicalisme révolutionnaire.

La commercialisation de cigarettes militantes se double d'un large appel au boycott des produits des patrons incriminés, relayé par toute la presse ouvrière. Cette mise à l'index porte ses fruits et provoque une importante baisse de ventes de l'entreprise Vautier Frères, ce qui la conduira finalement à accepter de signer un contrat collectif. Généralement conçues comme la préfiguration utopique de l'organisation du travail dans la société future, les expériences coopératives peuvent donc également trouver parfois leurs origines réelles dans des conflits du travail et représenter des outils de lutte et de solidarité envers les victimes de la répression patronale.

Gabriel Sidler

Camarades,

Les cigares **DE LAVALLAZ** (Monthey) et les cigares **VAUTIER FRÈRES** (Yverdon et Grandson) sont boycottés.

Ne les achetez nulle part !

Ne permettez pas qu'on vende ces produits dans vos magasins, les sociétés coopératives de consommation.

Demandez les cigares **HELVETIA**, de la coopérative de production qui occupe des grévistes !

Encart paru dans L'Exploitée *en août 1907.*

La Maison du Peuple de Renens

DOSSIER De nombreuses Maisons du peuple ouvrent leurs portes entre 1919 et 1925 dans toutes les régions, et notamment la société coopérative de la Maison du Peuple de Renens & environs, créée le 3 juin 1921. Il semble nécessaire d'avoir à Renens un immeuble collectif pouvant assurer des locaux à toutes les organisations ouvrières, tant politiques qu'économiques, artistiques et sportives et organiser un lien entre toutes les classes laborieuses organisées de la localité et des environs, tout en respectant l'autonomie de chaque société adhérente.

À l'article 2 des statuts d'origine, ses buts sont décrits comme suit: «Former un centre de ralliement pour tous les ouvriers, employés et fonctionnaires, ainsi que pour les organisations prolétariennes ayant conscience de leurs droits et devoirs de classe. Comme tels, ils pourront s'occuper de la chose publique dans le sens de la justice et par la libre discussion franche et courtoise. Mettre à la disposition des sociétés adhérentes des locaux pour y tenir leurs assemblées, répétitions, conférences et réunions diverses et, en faveur des membres, une bibliothèque, une salle de lecture et des jeux. Cultiver par tous les moyens possibles, l'esprit fraternel et solidaire, l'amour du beau et du bien et l'entente qui doit être à la base de toute collectivité humaine. Travailler au développement moral, intellectuel, artistique et physique de ses membres par la lecture et l'étude des journaux, en organisant des causeries et conférences littéraires, scientifiques, économiques et sociales, en stimulant les sociétés adhérentes de chant, musique et sports.»

Lors de la fondation, il est décidé d'acheter le Mont-Blanc pour le prix de 90'000 fr. (le Grand Hôtel étant trop cher et le Casino de Chavannes en mauvais état), et les travaux de transformation de la grande salle sont devisés à un prix de 35'000 et 40'000 fr. Les travaux sont financés par l'organisation d'une tombola, d'une soirée et d'une kermesse et une campagne pour l'achat de parts sociales.

La Maison du Peuple est aujourd'hui encore une coopérative. Ses missions restent inchangées.

Anne Holenweg

Le travail dans les coopératives

L'Organisation internationale du Travail dispose d'une unité dédiée aux coopératives. Elle réfléchit dans de nombreuses publications à leur place, et est particulièrement attentif aux liens qu'elles entretiennent avec les syndicats. Nous avons demandé à trois de ses responsables de nous dire quels étaient à leur sens les enjeux auxquels font face les coopératives aujourd'hui.

DOSSIER Dans un monde du travail en mutation rapide, les entreprises coopératives connaissent un renouveau, qui leur permet de répondre aux besoins croissants et toujours plus complexes de leurs membres, d'offrir des services, de promouvoir les moyens de subsistance et de créer des emplois. On estime qu'au moins 250 millions de personnes participent à l'emploi coopératif dans le monde, et que les 300 plus importantes coopératives dans 25 pays ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de dollars en 2015. Les coopératives sont essentielles à la vie et à la subsistance de millions de personnes, dans des secteurs comme l'agriculture, les finances et le logement.

Les coopératives favorisent la stabilité et l'intégration financières

Durant les diverses crises financières, y compris celle d'Argentine en 2001, de nouveaux types de coopératives sont apparus et celles qui existaient ont accru leurs activités. Les entreprises coopératives ont ainsi montré leur résilience. Les coopératives financières ont généralement obtenu de meilleurs résultats que les banques traditionnelles. Les coopératives d'épargne et de crédit, les banques coopératives et les unions de crédit ont progressé, maintenu les flux de crédit, notamment pour les PME, et préservé leur stabilité dans toutes les régions, tout en créant des emplois directs et indirects. Les sociétés d'assurance mutuelles et les coopératives ont également obtenu de meilleurs rendements que les autres prestataires d'assurance depuis le début de la crise économique en 2007 et la part de marché des assureurs coopératifs a également augmenté durant la même période.

Les travailleuses·eurs redécouvrent les coopératives

Les coopératives de travailleuses·eurs sont des entreprises dirigées et gérées par et pour les travailleuses·eurs, qui en possèdent le capital, disposent d'un vote égal sur le fonctionnement de l'entreprise et ont le droit de présenter leur candidature à son Conseil d'administration. Les coopératives de travailleuses·eurs se sont révélées durables, avec des taux de survie au moins aussi élevés que les autres types d'entreprises.

Historiquement, les syndicats ont participé à la création de nouvelles coopératives, renforcé les coopératives existantes et promu l'offre de services à leurs membres dans un cadre coopératif. Dans les pays du Nord, les syndicats appuient généralement le mouvement coopératif. Les coopératives de ces mêmes pays ont connu des niveaux de croissance impressionnants durant les périodes de changement.

Durant les récentes crises financières et économiques, de nombreuses entreprises ont fait faillite et des emplois ont disparu. Il est impossible de préserver tous ces emplois, mais les entreprises économiquement viables peuvent être rachetées par les travailleuses·eurs, qui en deviennent alors propriétaires. Prévoyant que cette tendance allait se confirmer dans un monde du travail en pleine mutation, plusieurs pays ont récemment adopté une législation instaurant un cadre financier et juridique qui facilite ces restructurations.

Le travail autonome est très répandu chez les travailleuses·eurs du Sud. Les travailleuses·eurs indépendant·e·s utilisent parfois le modèle coopératif pour absorber les coûts supplémentaires, tels les frais d'agence et les retards de paiement, et remédier à l'absence de contrats.

Par ailleurs, dans les pays du Sud, l'ambiguïté des relations de travail dans l'économie informelle a incité certain·e·s travailleuses·eurs de ce secteur à créer des entreprises coopératives. Au niveau mondial, les femmes qui travaillent dans l'économie informelle sont pour une large part des travailleuses domestiques. Les coopératives de travailleuses·eurs domestiques appuient les efforts d'organisation de leurs membres en

leur offrant divers services, tels l'accès au financement, l'éducation et des services de placement.

Soins aux personnes âgées et à d'autres personnes

La demande de soins de qualité aux personnes âgées devrait augmenter au cours des prochaines décennies. Les aidant·e·s sont en majorité des femmes employées de manière informelle, et beaucoup d'entre elles sont des travailleuses migrantes, particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux pratiques d'exclusion sur le marché du travail.

Les coopératives présentes dans ce secteur ne se limitent pas aux services aux personnes âgées, elles offrent un large éventail de services, allant de la garderie aux soins à domicile pour les personnes handicapées et les malades chroniques. Dans tous les pays, la prestation de soins par des entreprises coopératives constitue l'un des nouveaux moyens permettant d'offrir efficacement des soins de qualité centrés sur la personne. Des recherches récentes montrent que les coopératives peuvent offrir de bonnes conditions de travail dans ce secteur économique, notamment en ce qui concerne les avantages sociaux, le pouvoir de négociation et des horaires réguliers, notamment pour les travailleuses.

Les besoins des travailleuses·eurs migrant·e·s et des réfugié·e·s

À l'avenir, les marchés du travail devront faire face à une augmentation continue des migrations de main-d'œuvre et des flux de réfugié·e·s. Pour les travailleuses·eurs migrant·e·s, les coopératives apparaissent comme une porte d'entrée sur le marché du travail formel, et une initiation à l'entrepreneuriat, dans la mesure où elles les aident à accéder à la protection sociale et à d'autres services dans les pays d'accueil. Les coopératives financières leur offrent une infrastructure abordable pour toute une gamme de services financiers, et réduisent les coûts d'envoi des fonds dans leur pays d'origine.

Réponses des coopératives aux changements environnementaux

Les coopératives participent de plus en plus à l'adaptation aux changements climatiques (par exemple : l'assurance-récolte mutuelle, les coopératives agricoles favorisant la diversification des cultures ou une meilleure gestion des bassins hydrographiques) et aux mesures prises pour y remédier (les coopératives d'énergies renouvelables, les coopératives forestières et agroforestières). Dans les zones urbaines, des coopératives s'occupent de la gestion des ordures ménagères, notamment les coopératives de collecte de déchets créées dans certains pays comme l'Inde, le Brésil, la Colombie ou l'Afrique du Sud. Ces coopératives fournissent non seulement les services nécessaires à l'amélioration de la gestion des déchets et du recyclage, mais aident également leurs membres à améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail, appuient les activités de formation et facilitent l'accès aux services financiers. Certaines coopératives de collecte des déchets commencent à offrir des postes de responsabilité aux femmes, favorisant ainsi leur pleine participation.

Dans tous les secteurs, de l'agriculture à l'énergie, les coopératives sont de plus en plus soucieuses de rendre leurs modes de fonctionnement plus respectueux de l'environnement. Dans le secteur des énergies renouvelables, par exemple, elles bénéficient de plusieurs avantages concurrentiels, y compris le contrôle démocratique de la production et de l'utilisation de l'énergie au niveau local, la capacité de créer des emplois locaux et des prix raisonnables.

Thèmes clefs des débats futurs

Malgré leur résilience, leur viabilité et le potentiel dont elles ont fait la preuve, les coopératives restent souvent des acteurs économiques marginaux. Elles continuent de faire face à plusieurs difficultés, tant internes, comme les problèmes de gestion, qu'externes, comme les obstacles juridiques.

Le mouvement coopératif et les entreprises qui le composent sont confrontés à plusieurs défis. Le cadre réglementaire applicable aux entreprises coopératives est insuffisant dans de nombreux pays, en raison de lois restrictives dues à la tradition de contrôle étatique, ou de l'absence d'un cadre juridique coopératif moderne, qui reflète les réalités changeantes du monde du travail.

L'irrégularité des sources de financement empêche parfois le mouvement coopératif d'élargir et de reproduire ses pratiques de coopération. Les sources de financement traditionnelles n'ont pas toujours le savoir-faire voulu pour identifier les initiatives prometteuses des coopératives et des autres entreprises de l'économie sociale et solidaire.

La dimension essentiellement locale des coopératives, axée sur les besoins de leurs membres et utilisateurs, entrave leur pleine participation aux débats politiques aux niveaux national et international.

Il convient donc d'élaborer et d'adopter de nouveaux cadres juridiques qui favorisent l'établissement et la croissance de nouveaux types de coopératives, dans le respect des droits et de la protection des travailleuses·eurs, des membres et des utilisatrices·eurs des coopératives. Il convient également de développer des techniques et des intermédiations financières mieux adaptées, afin d'appuyer l'expansion et la reproduction des pratiques coopératives.

Il faudrait enfin établir des lignes directrices internationales sur les statistiques sur les coopératives, afin d'évaluer l'impact du mouvement coopératif et d'effectuer des analyses comparatives sur les avantages et inconvénients des différents modèles de gouvernance d'entreprise.

Simel Esim, Waltteri Katajamäki et Guy Tchami
Organisation internationale du Travail, unité « coopératives »

Version abrégée d'un article publié le 8 juin 2017 et disponible sur le site Internet www.ilo.org, sous le thème «Avenir du travail» (on trouvera le lien sur notre site www.pagesdegauche.ch). L'article d'origine donne notamment les sources précises des chiffres cités ci-dessus.

Mondragón : une alternative au capitalisme ?

DOSSIER La plus grande entreprise du Pays Basque est un groupe coopératif du nom de Mondragón. Ce groupe fait partie des dix plus grandes entreprises espagnoles, tant au niveau du chiffre d'affaires que du nombre d'employé·e·s. Créé en 1956 par cinq jeunes inspirés par un prêtre républicain, le groupe Mondragón a connu une expansion constante depuis pour compter dorénavant plus de 110 coopératives, environ 80'000 travailleuses·eurs et détient plus de 75 filiales en dehors d'Espagne. Si ces coopératives basques se sont construites en opposition à Franco, elles ont aussi bénéficié du protectionnisme économique de ces années. L'accès au marché commun et la mondialisation testeront la résistance du modèle coopératif.

La première coopérative, Ulgor, était une entreprise de chauffage, organisée en coopérative ouvrière, détenue et dirigée par ses travailleuses et disposant d'une direction nommée et révocable par une assemblée générale. Autour de ce noyau, d'autres coopératives sont venues s'ajouter. La volonté des fondateurs était de conserver des entreprises à taille humaine dans lesquelles la pratique coopérative garde son sens. À ces coopératives de travail, des coopératives de consommation, agricoles de formation, voire même de recherche s'ajouteront au fil du temps.

Afin de financer ce développement une banque sera créée en 1959, comme coopérative de second niveau, soit qui est détenue par les autres coopératives, la Caja Laboral. En 1967, suivra une mutuelle, la Lagun-Aro. Elle fournira des assurances contre le chômage, la maladie, etc. C'est à la même période qu'un premier groupe coopératif se crée, Ularco, afin de partager les profits et les pertes. Cette structuration en groupe permet d'offrir un emploi à vie aux sociétaires. D'autres groupes se constitueront ainsi pour finir par fusionner dans un grand groupe en 1987, Mondragón.

Une évolution pernicieuse

Toutefois le modèle coopératif Mondragón connaît aussi ses limites. En effet les coopératives détiennent plus de 140 filiales dont les salarié·s ne sont pas organisé·e·s selon le même modèle. Ainsi au début des années 2000 dans le groupe Mondragón, moins d'un·e salarié·e sur deux était un·e coopératrice·eur. Ainsi quand en 2005, Ulgor devenue entre-temps Fagor Electrodomésticos, rachète le spécialiste français de l'électroménager Brandt en France et ses 2000 salarié·e·s afin d'atteindre une taille critique suffisante, les salarié·e·s ne sont pas intégré·e·s comme coopératrices·eurs. Fagor restructure cette entreprise comme d'autres l'auraient fait. L'échec est total en 2013 quand FagorBrandt dépose le bilan et certain·e·s parleront même de fin du mythe. L'organisation sous forme de filiales trahit certainement les principes de transformation sociale et d'universalité.

Cette expérience singulière en fait-il pour autant une alternative au capitalisme ? Dans la structure coopérative, la preuve est faite que la sécurité de l'emploi n'est pas un frein à la croissance du groupe tant en termes de chiffres d'affaires que d'effectifs. Aussi les plus bas salaires sont au moins deux fois plus importants que le salaire minimal espagnol. Les cadres de Mondragón reçoivent moins comparativement à d'autres cadres du secteur capitaliste, le rapport salarial étant d'environ 6,5. Toutefois, même si la propriété est collective, elle n'en reste pas moins privée et les écueils liés à cette dernière, notamment la création de filiales et l'internationalisation, renforcent des contradictions. Le modèle coopérativiste Mondragón représente en tout cas une alternative au mode de gestion capitaliste d'une entreprise.

Mathieu Gasparini

Les principes coopérativistes de Mondragón

Principes énoncés par Fernando Gomez-Acedo, ingénieur, coopérateur et successivement directeur ingénierie, directeur d'usine, gérant industriel, président, directeur général et directeur de division à Fagor/ Mondragón.

- La *libre adhésion* : la coopérative est ouverte à toute personne qui, de façon libre et volontaire, partage nos principes – à condition bien entendu que nous ayons du travail à lui proposer.
- L'*organisation démocratique*. L'assemblée générale élit le conseil d'administration, et celui-ci désigne le directeur général.
- La *souveraineté du travail*. Les décisions ne sont pas prises en fonction du volume de capital disponible, mais en fonction de la volonté des travailleurs réunis en assemblée générale.
- Les responsables des coopérateurs participent à la *gestion de l'entreprise*. Chaque coopérative instaure un conseil social qui a la charge de contrôler et d'évaluer les décisions du conseil d'administration, dont celui-ci doit lui rendre compte chaque mois.
- La *solidarité financière*. Les coopératives doivent s'aider mutuellement en cas de difficulté, aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau d'un territoire.
- L'*intercoopération*. Partenariat entre coopératives mais aussi avec l'environnement, dans un souci d'efficacité entrepreneuriale.
- La *transformation sociale*. Les coopératives contribuent à rendre la société plus conforme à leurs propres principes.
- L'*universalité* implique la solidarité avec tous ceux qui, dans le monde, travaillent en faveur d'une démocratie socio-économique.
- Les coopératives se préoccupent d'organiser l'*éducation coopérative et professionnelle*. MG

Parti socialiste et coopératives

En décembre 2016, le Parti socialiste suisse réaffirmait « la tradition ancestrale des coopératives suisses ». Dans les années 1920, les coopératives devaient favoriser l'accès aux produits de base et garantir une rémunération acceptable des productrices·eurs. Aujourd'hui, on voit les coopératives comme l'outil permettant de démocratiser l'économie, dans la perspective plus large de « l'économie sociale et solidaire ».

DOSSIER Dans son programme de 1920, le Parti socialiste suisse affirme l'importance des coopératives dans une perspective révolutionnaire. La déclaration des principes du programme de 1920 mentionne en particulier que « la classe ouvrière tente d'influencer le mécanisme de fixation des prix des biens de première nécessité et de réduire les marges par l'organisation coopérative de la production et de la distribution ». C'est ainsi que les coopératives seront, « dans l'État prolétarien, l'organe de la distribution générale des biens ». On le voit, dans les années 1920, le rôle imparti aux coopératives est d'assurer l'accès aux biens de première nécessité, dans un esprit d'entraide et de solidarité. Parmi les secteurs qui doivent être organisés de manière coopérative, ce programme mentionne en particulier « la production du pain, du lait et de la viande, ainsi que la distribution de médicaments », mais aussi le secteur bancaire, l'habitat ainsi que la prévoyance vieillesse et invalidité.

Consommation et production

Lorsque le PS se dote, en 1935, d'un nouveau programme, celui-ci fait toujours la part belle aux coopératives, mais la perspective a changé. L'accent est moins mis sur la satisfaction de la demande (accessibilité des biens de première nécessité à prix réduits), mais plutôt sur l'offre. Le programme de 1935 mentionne que le PS soutient les mouvements coopératifs qui sont nés de l'entraide parmi les productrices·eurs et les paysan·ne·s, et que le parti y voit un moyen de réaliser une économie collective. Plus concrètement, ce programme indique que les coopératives doivent garantir un revenu paysan correct, pouvoir acquérir des terrains en faveur des petit·e·s productrices·eurs pour lutter contre la rente foncière, et permettent de limiter les prix des biens agricoles en rationalisant la production; elles doivent permettre de moderniser l'industrie et de relancer la production organisée par les travailleuses·eurs elles·eux-mêmes.

Ces exemples de programmes socialistes, distants seulement d'une quinzaine d'années, montrent que les coopératives peuvent se voir attribuer des fonctions très différentes dans un programme de gauche. Même si certains principes fondamentaux restent les mêmes – l'entraide, la collectivisation de certains pans de l'économie, la soustraction de la production au grand capital – les objectifs assignés au mouvement coopératif peuvent même parfois être contradictoires. Garantir des prix équitables aux productrices·eurs est toujours, dans une certaine mesure, en contradiction avec l'objectif de garantir un accès généralisé aux biens de première nécessité.

Une économie participative

Le programme actuel du Parti socialiste suisse a été adopté au Congrès de Lausanne de 2010. Sur le volet économique, une prise de position sur la démocratie économique a été adoptée en 2016 à Thoune. Dans ces deux documents, le PS affirme bien entendu son soutien au mouvement coopératif. Il tente de réconcilier les objectifs parfois contradictoires assignés aux coopératives en élargissant la perspective. Il s'agit de montrer qu'en obéissant au principe « une personne, une voix », les coopératives sont organisées sur des principes démocratiques qui permettent la participation des associé·e·s, mais aussi la prise en compte de problèmes plus généraux, comme la satisfaction des besoins de tout·te·s ou encore la nécessité de réduire l'empreinte écologique.

Ainsi, dans les années 2000, le PS Suisse, sans renier les objectifs traditionnels qu'il a toujours assignés aux coopératives (accès aux biens de première nécessité, en particulier au logement, limitation de la rente foncière, facilitation de l'accès au crédit pour les PME par les banques coopératives) ajoute la dimension démocratique et participative. Il s'agit de montrer que les coopératives permettent d'expérimenter d'autres formes de gestion d'entreprise, d'accepter de prendre certains risques que les sociétés axées sur la rentabilité ne prendraient pas, ou justement d'intégrer les coûts externes. Ainsi, le mot d'ordre est maintenant d'inscrire les coopératives dans la perspective plus large de « l'économie sociale et solidaire » – pour faire bref, les coopératives font partie de cet ensemble d'entreprises et d'initiatives qui visent à produire différemment des acteurs capitalistes axés sur le profit. La définition est vague car elle décrit une réalité très vaste et pas toujours bien cernée. Un enjeu de politique économique de ces prochaines années sera, pour la gauche, de définir des axes d'action allant au-delà des déclarations d'intention, tout en veillant à laisser suffisamment d'autonomie à un secteur qui fonctionne sur la coopération de ses membres.

Arnaud Thièry

Que faire des coopératives ?

La longue histoire des coopératives s'est-elle définitivement interrompue au milieu du XXe siècle, reléguant ses héritières contemporaines au rôle peu enviable de survivantes d'un temps passé ?

DOSSIER Si nous croyions que les coopératives étaient devenues des institutions anachroniques, nous n'aurions pas consacré notre dossier à ce thème. Les coopératives doivent au contraire redevenir l'un des piliers de la gauche et du mouvement socialiste, aux côtés et en interaction avec les syndicats et les partis politiques, comme ce fut le cas pendant quelques décennies.

Espaces de liberté

Les coopératives permettent de construire des espaces de liberté à l'intérieur de sociétés dominées par les institutions du capitalisme. Se demander si elles sont « anticapitalistes » (sans que l'on définisse très bien ce que l'on entend par là, généralement) a à cet égard peu de sens. Elles s'insèrent évidemment dans des économies capitalistes, en étant intégrées à des marchés – la production et la distribution agricole, le logement, l'industrie, la banque et l'assurance – qu'elles ne contrôlent ni ne dominent, et en reproduisant parfois certains des modes de fonctionnement des entreprises traditionnelles. Mais, dans le même temps, elles subvertissent la logique capitaliste sur deux points fondamentaux : en refusant la maximisation des profits et en instituant un mode alternatif de propriété sur les moyens de production. Comme il s'agit de deux institutions essentielles du capitalisme, on aurait donc tort de minimiser la dimension subversive des coopératives.

Autogestion et responsabilité

Les coopératives se distinguent encore par une autre qualité : l'éducation. Dans une coopérative d'habitation, on apprend à gérer un habitat collectif, dans une coopérative de production, à organiser le travail selon certains principes et à se le répartir de la manière la plus juste possible, dans une coopérative de distribution, à faire face aux problèmes spécifiques de logistique, etc. En bref, les coopératives apprennent à leurs membres l'autogestion, avec toutes les difficultés et les responsabilités que celle-ci implique.

Enfin, nous parlions plus haut d'espaces de liberté qui se situent, non pas à l'écart, mais bien à l'intérieur et si possible au milieu de nos sociétés. Ce que sont encore aujourd'hui les services publics, qui eux aussi subvertissent le fonctionnement et l'imaginaire capitaliste sur des points tout à fait fondamentaux, on ne peut que souhaiter que les coopératives le redeviennent. Il ne s'agit pas prioritairement de démontrer en actes que les coopératives fonctionnent « mieux » que les entreprises traditionnelles – même si, comme nous l'avons vu dans ce dossier, c'est bien le cas – mais surtout de montrer qu'il est possible de faire fonctionner autrement les activités dans les domaines où des coopératives sont actives, et que ce fonctionnement est plus démocratique, plus égalitaire et plus durable.

Durant toute leur existence, les coopératives ont dû affronter l'adversité du patronat et des capitalistes, avec la complicité très active de l'État la plupart du temps. S'il fallait une preuve de leur potentiel émancipateur par rapport aux institutions capitalistes, nous pensons que celle-ci a ainsi été administrée, peut-être plus exemplairement d'ailleurs, par ses adversaires même.

La rédaction

Pour aller plus loin

Livres

- Benoît Borrits, *Coopératives contre capitalisme*, Paris, Syllepse, 2015.
- Benoît Borrits, Aurélien Singer, *Travailler autrement, les coopératives*, Paris, Éditions du Détour, 2017.
- Claude Cantini, « Yverdon 1907 : grève des cigarières, répression et cigarette syndicale », *Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, n° 26, pp. 40-48.
- Collectif, « Syndicats et coopératives de travail : bilan et prospectives », *Journal international de recherche syndicale*, vol. 5, n° 2, 2013 (disponible sur le site de l'OIT).
- John Curl, *For All the People, uncovering the hidden history of cooperation, cooperative movements, and communalism in America*, Oakland, PM Press, 2012.
- André Lasserre, *La classe ouvrière dans la société vaudoise, 1845 à 1914*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1973, pp. 413-420.
- Pierre Liret, *La solution coopérative*, Paris, Les Petits Matins, 2016.
- Jacques Prades, *Comment résister au capitalisme ? Tous en coopératives !*, Aubiet, Le vent se lève, 2015.
- Andrés Ruggeri, *« Occuper, résister, produire », autogestion ouvrière et entreprises récupérées en Argentine*, Paris, Syllepse, 2015.
- Mario Scascighini, *La maison du peuple, le temps d'un édifice de classe*, Lausanne, PPUR, 1991.
- Patricia Toucas, *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2005.

Sites Internet

- Alliance coopérative internationale : www.ica.coop
- Organisation internationale des coopératives de production industrielle, artisanale et de services (Cicopa) : www.cicopa.coop
- Secteur « coopératives » de l'Organisation internationale du travail (OIT) : www.ilo.org